Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216802249-20171019-1152DELIB2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2017

Affichage : 20/10/2017

CERTIFIE CONFORME
acte executoire
le 20 octobre 2017
le Maire

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 octobre 2017

37 conseillers présents (55 en exercice / 10 procurations)

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 (0503/7.10.2/1152)

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République (loi NOTRe) prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal un rapport sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport porte sur les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport annexé qui précise les enjeux de la stratégie financière et les priorités de l'action municipale pour le prochain exercice budgétaire, a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires pour 2018.

les élus ont débatus sur les orientations budgétaires 2018

CERTIFIÉ CONFORME
DÉLIBÉRATION EXÉCUTOIRE LE 20-10-2017

Le Maire
Jean ROTTNER

MAIRIE DE MULHOUSE N°194 Haut-Rhin

Rapport d'orientation budgétaire 2018

Conseil Municipal du 19 octobre 2017

Sommaire

1. Une situation financière saine et en constante amélioration

2. Mais menacée par les mesures envisagées par l'Etat en matière de baisse des dotations (13 milliards annoncés) et les incertitudes sur les ressources fiscales avec le projet de suppression de la TH pour 80% des ménages

3. Avec une hausse de la dette en fin 2017, mais toujours en lien avec notre capacité de remboursement

4. Avec des dépenses de personnel particulièrement optimisées

5. Dans un environnement budgétaire défavorable

6. A mi-mandat tenir le cap et concrétiser les engagements

   A. Mulhouse apaisée
   B. Mulhouse attractive
   C. Mulhouse smart et citoyenne

7. Les orientations budgétaires

8. Conclusion

1. Une situation financière saine et en constante amélioration

L'épargne brute dégagée en 2016 au niveau de la section de fonctionnement augmente de +3,7 M€, en progression constante depuis 2014, et se situe au niveau élevé de 14,7% des recettes réelles de fonctionnement

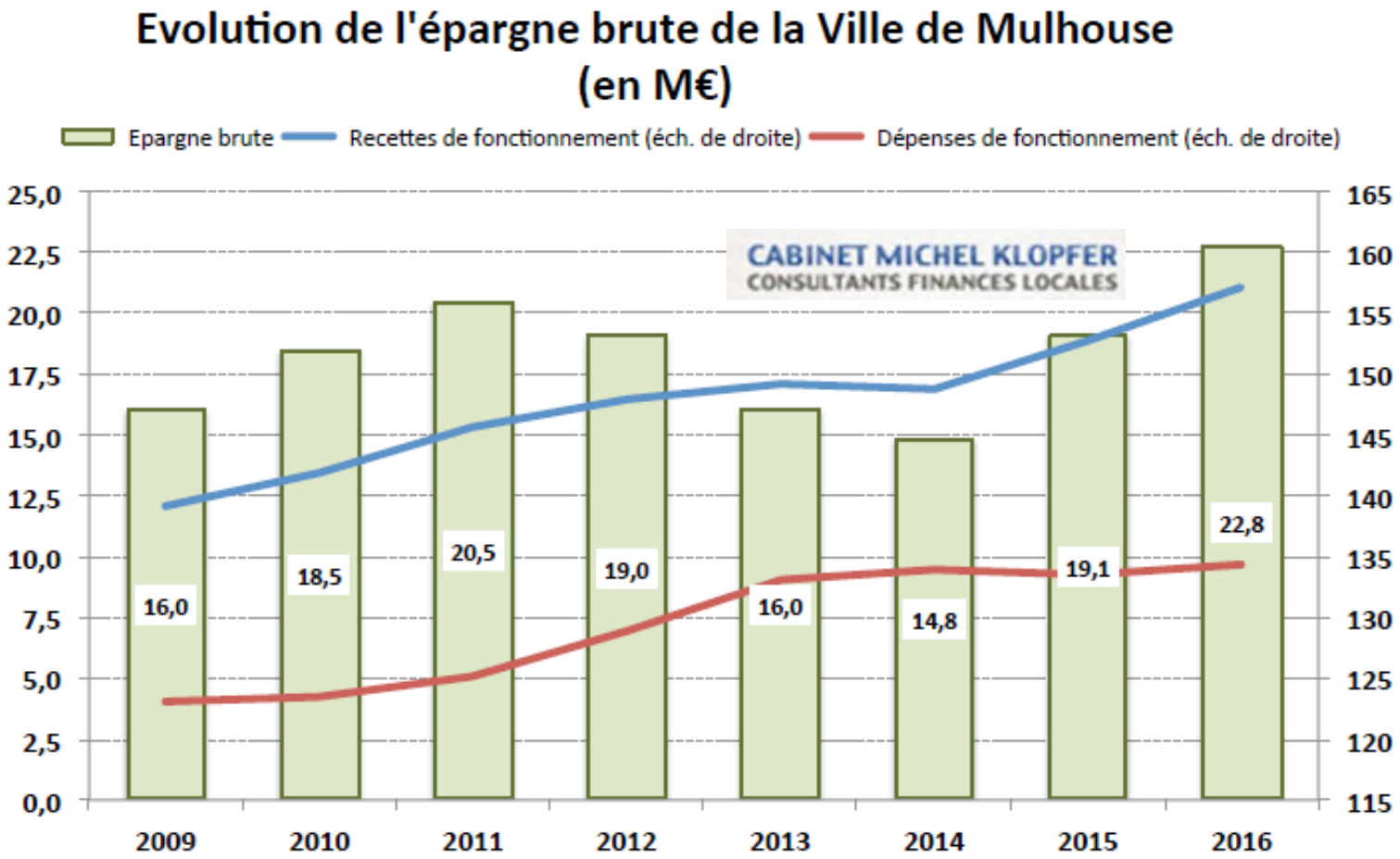

Des dépenses de fonctionnement à un niveau comparable à la moyenne des communes de la strate reflétant une parfaite maîtrise (+0,7%) entre 2015 et 2016

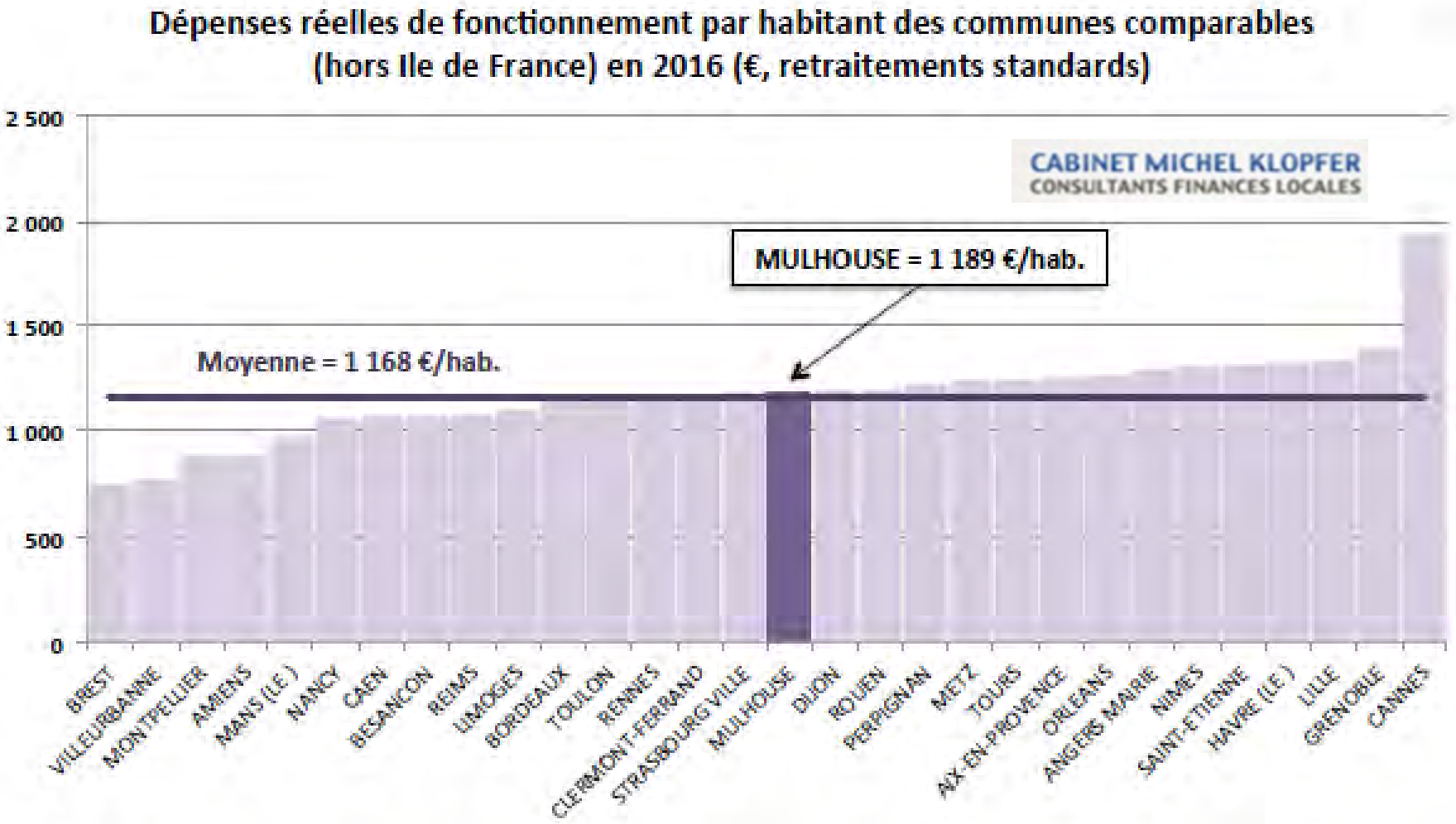

Le niveau d'investissement demeure important à 53,7 M€ après avoir connu un pic en 2015 suite aux opérations exceptionnelles d'acquisitions foncières (RUDIC et ORQAM)

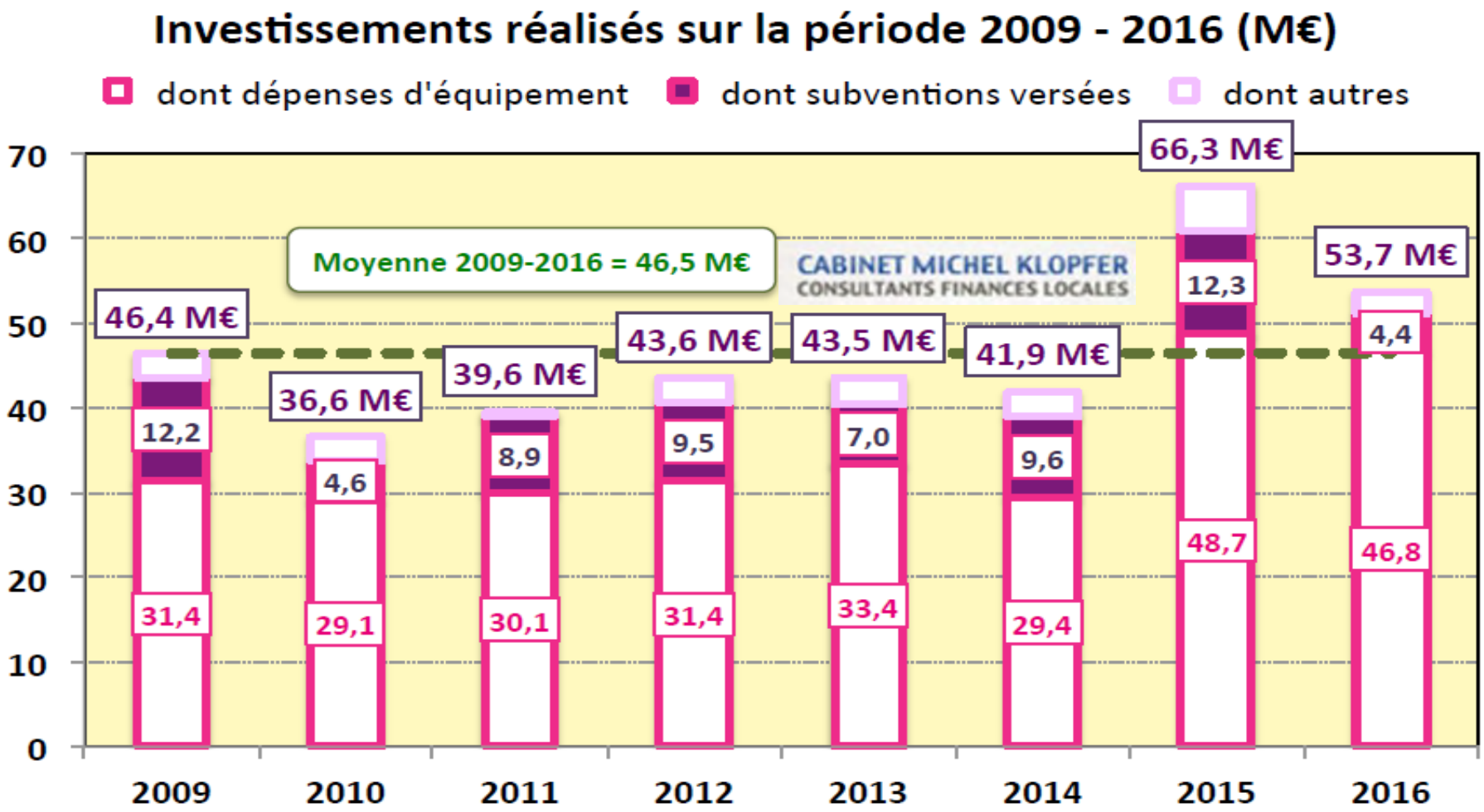

Ces dépenses d'équipement peuvent être financées pour 40% grâce à la progression de l'autofinancement, aux subventions et au FCTVA permettant de modérer le recours à l'emprunt

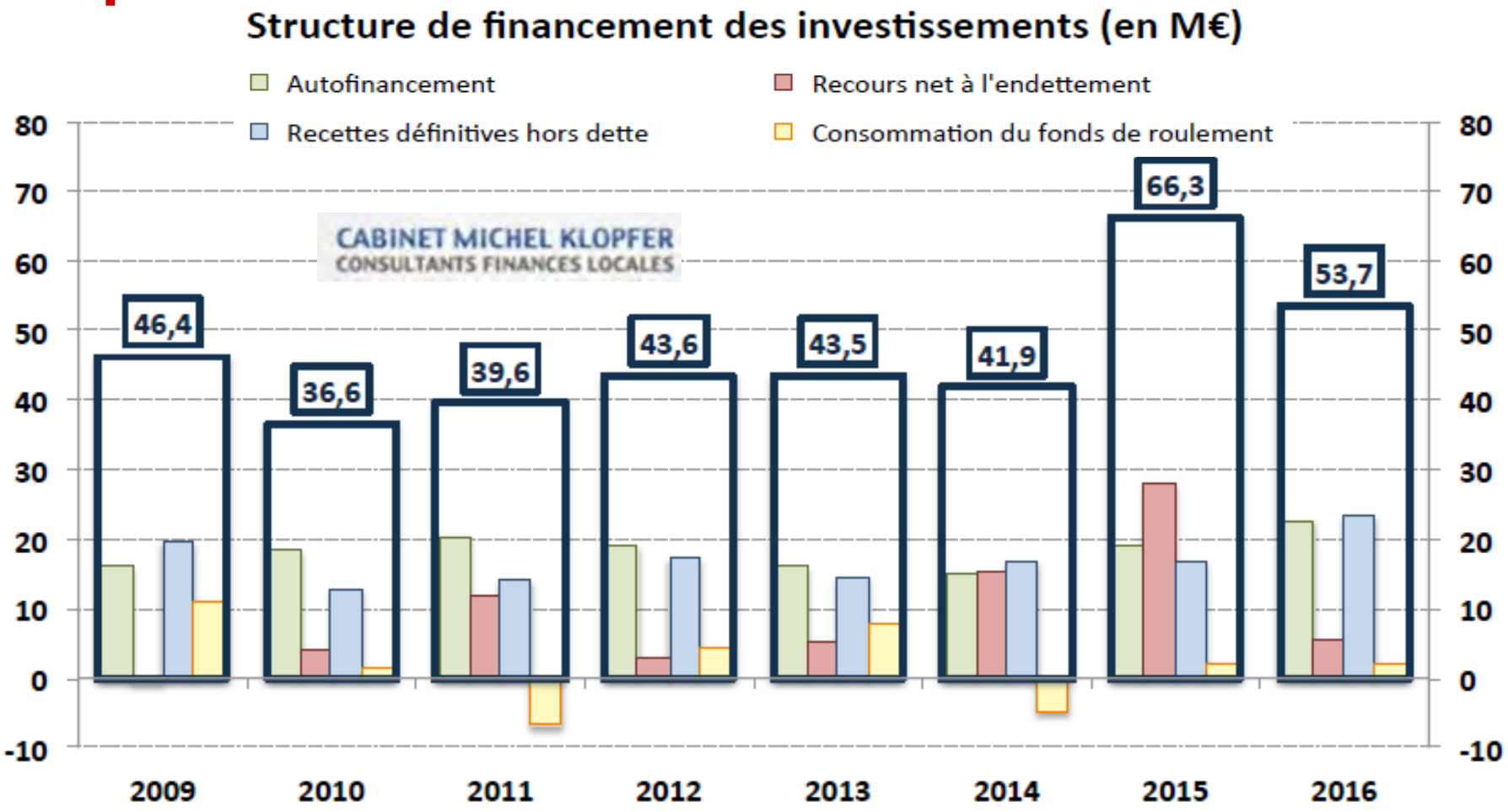

L'encours de dette reste supérieur à la moyenne de la strate mais en adéquation avec notre niveau d'autofinancement

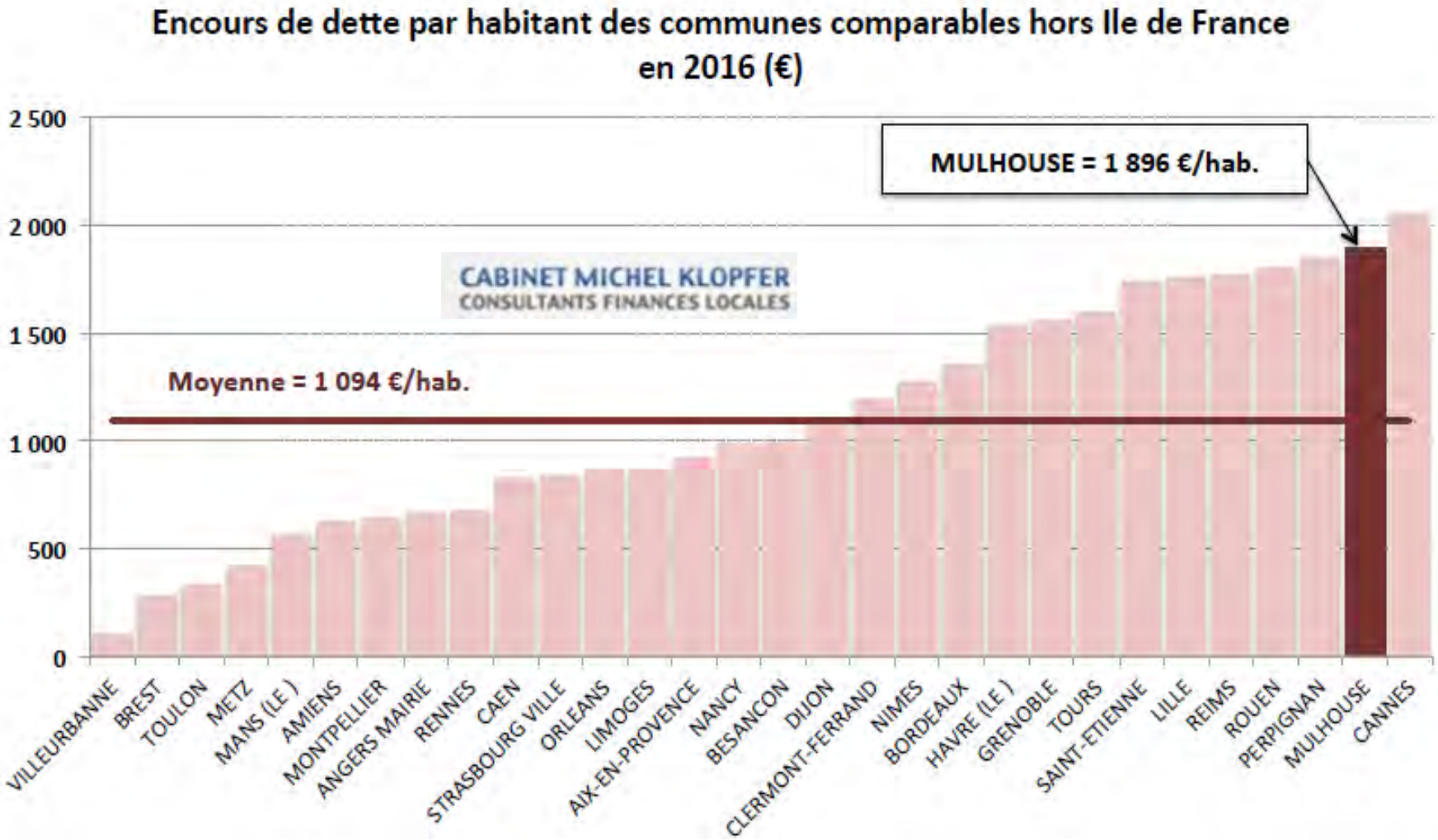

Malgré un encours de dette qui progresse, la capacité de désendettement de la Ville passe à 9,8 ans, un niveau acceptable mais proche du seuil de vigilance de 10 ans. La situation financière est saine, les marges de manœuvre restent à préserver.

Evolution de la capacité de désendettement de la Ville de Mulhouse (en années)

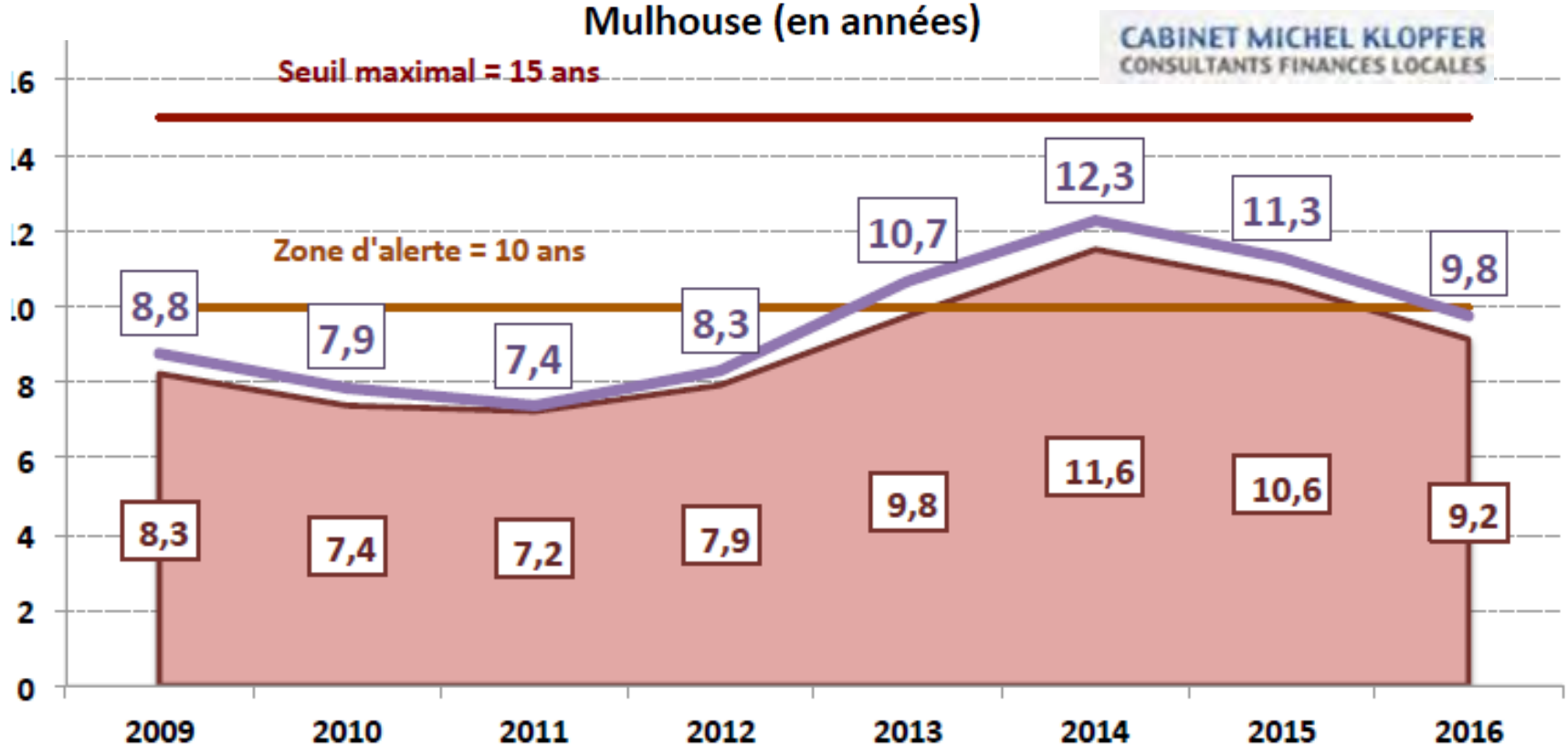

2. Mais menacée par les mesures envisagées par l'Etat en matière de baisse des dotations (13 milliards annoncés) et les incertitudes sur les ressources fiscales avec le projet de suppression de la TH pour 80% des ménages

L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement à 14,7% a bien progressé, elle est à présent supérieure à la moyenne des communes comparables

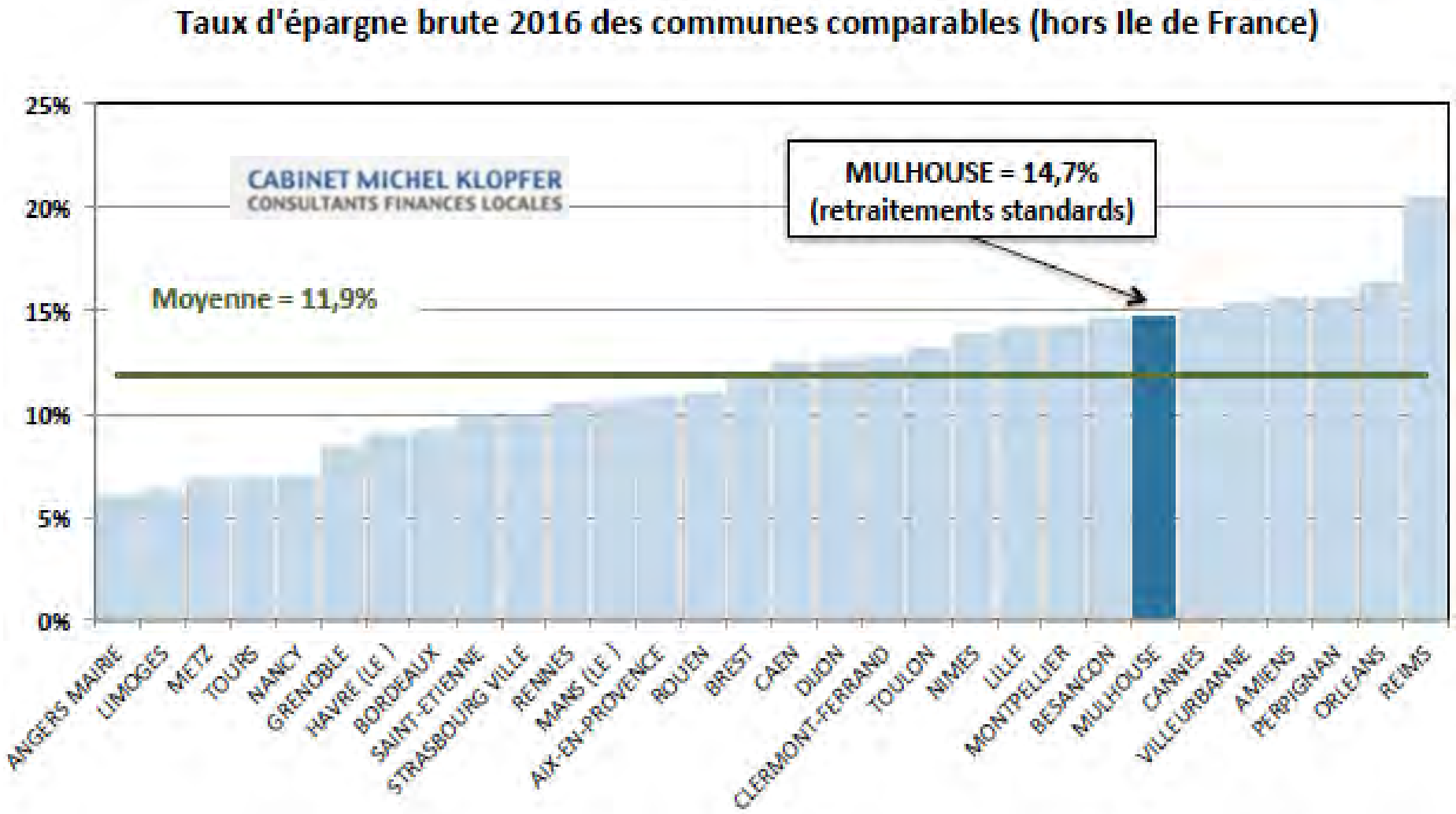

Notre potentiel fiscal demeure parmi les plus bas des villes comparables

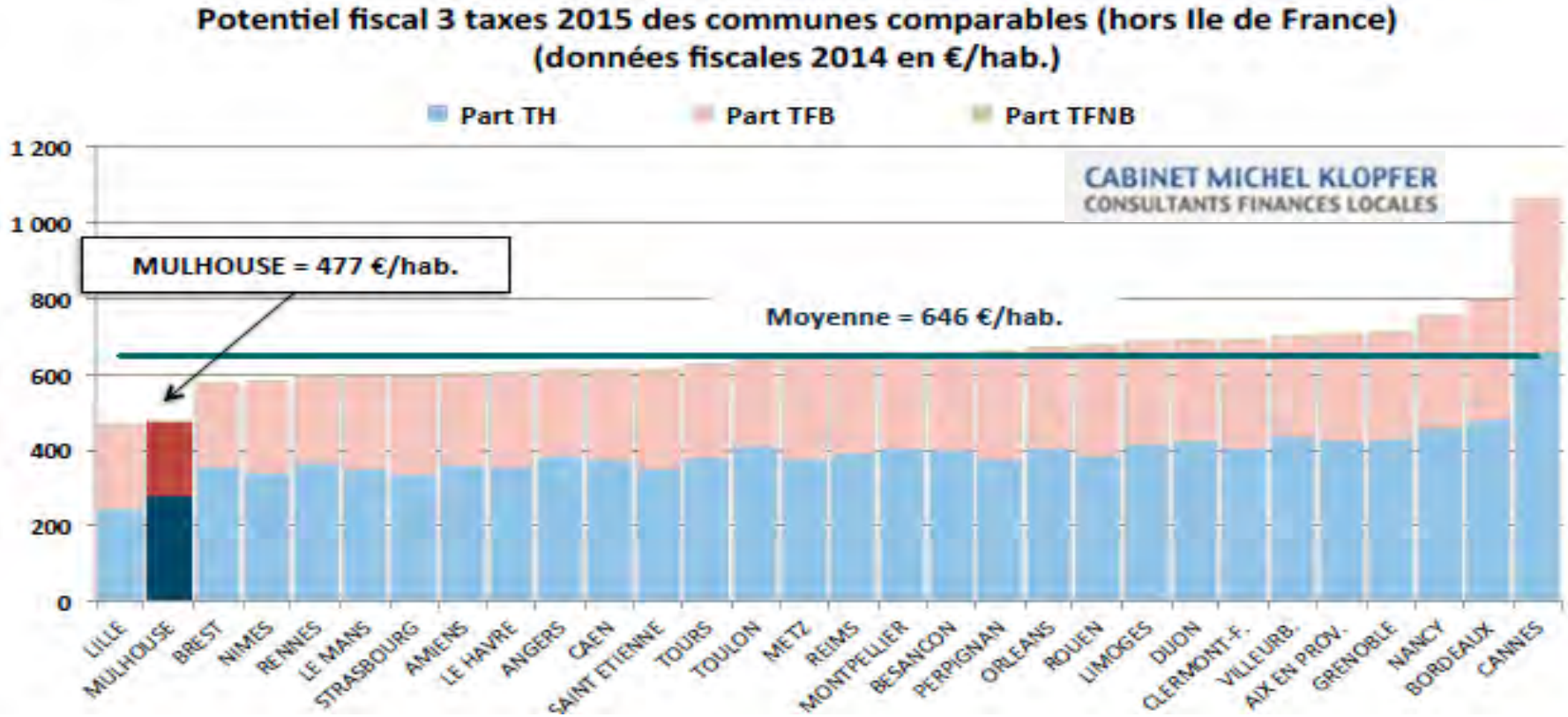

- En matière de fiscalité, la Ville se caractérise par la faible proportion des produits de fiscalité dans les recettes de la commune en raison de la faiblesse de ses bases fiscales
- Ceci transparait nettement dans le potentiel fiscal (valorisation des bases taxables au taux moyen national d'imposition sur la taxe)
- Que ce soit sur la taxe d'habitation ou sur les taxes sur le foncier bâti, Mulhouse est en avant-dernière position des communes comparables

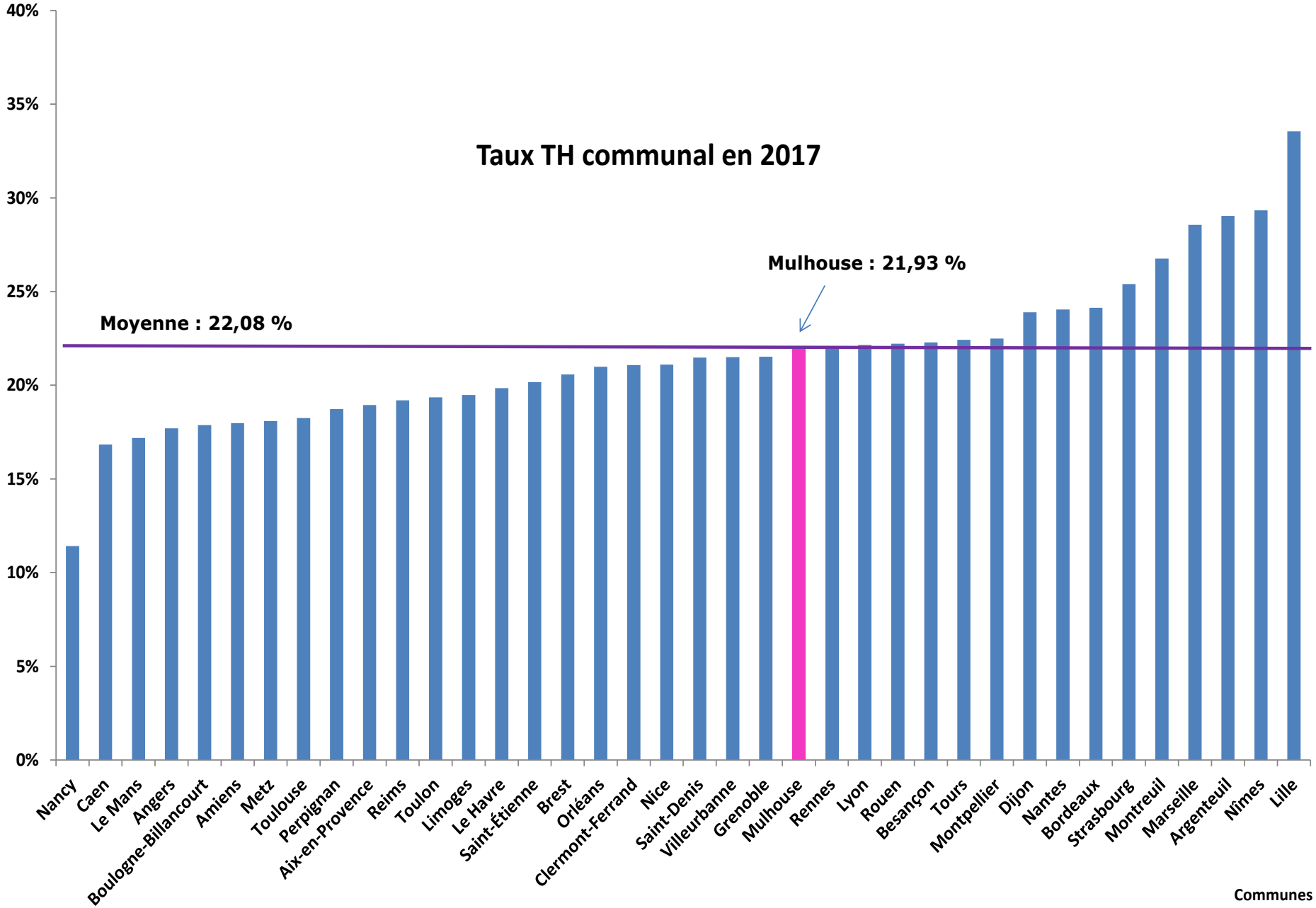
Taux TH communal en 2017
Mulhouse : 21,93 %
Moyenne : 22,08 %
40%
35%
30%
25%
20%
15%
10%
5%
0%
Nancy
Caen
Le Mans
Angers
Boulogne-Billancourt
Amiens
Metz
Toulouse
Perpignan
Aix-en-Provence
Reims
Toulon
Limoges
Le Havre
Saint-Étienne
Brest
Orléans
Clermont-Ferrand
Nice
Saint-Denis
Villeurbanne
Grenoble
Mulhouse
Rennes
Lyon
Rouen
Besançon
Tours
Montpellier
Dijon
Nantes
Bordeaux
Strasbourg
Montreuil
Marseille
Argenteuil
Nîmes
Lille
Communes

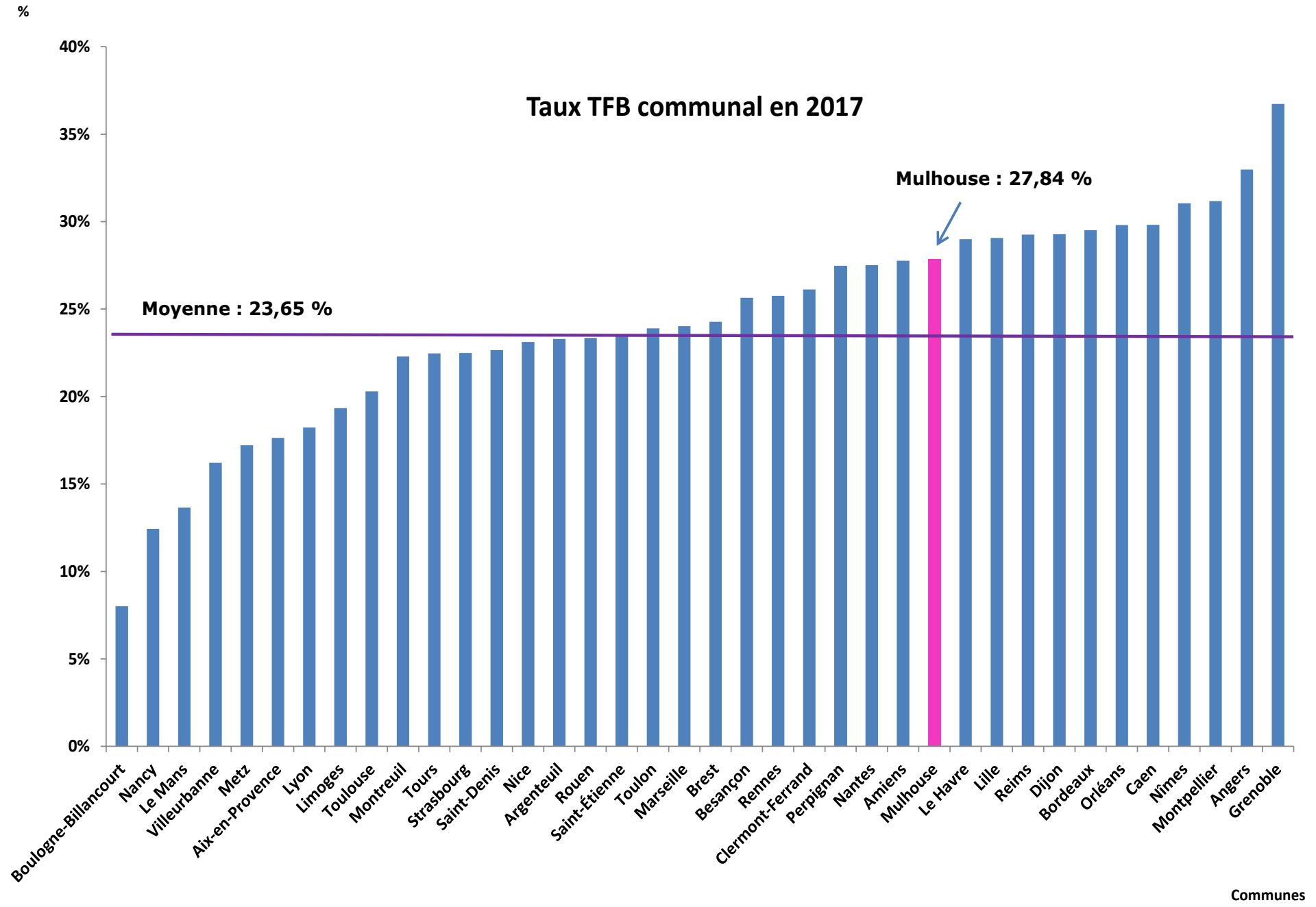
%
40%
35%
30%
25%
20%
15%
10%
5%
0%
Taux TFB communal en 2017
Mulhouse : 27,84 %
Moyenne : 23,65 %
Boulogne-Billancourt
Nancy
Le Mans
Villeurbanne
Metz
Aix-en-Provence
Lyon
Limoges
Toulouse
Montreuil
Tours
Strasbourg
Saint-Denis
Nice
Argenteuil
Rouen
Saint-Étienne
Toulon
Marseille
Brest
Besançon
Rennes
Clermont-Ferrand
Perpignan
Nantes
Amiens
Mulhouse
Le Havre
Lille
Reims
Dijon
Bordeaux
Orléans
Caen
Nîmes
Montpellier
Angers
Grenoble
Communes

Toutefois en raison de la faiblesse des bases fiscales la contribution fiscale moyenne par habitant (sur les 3 taxes) est bien inférieure

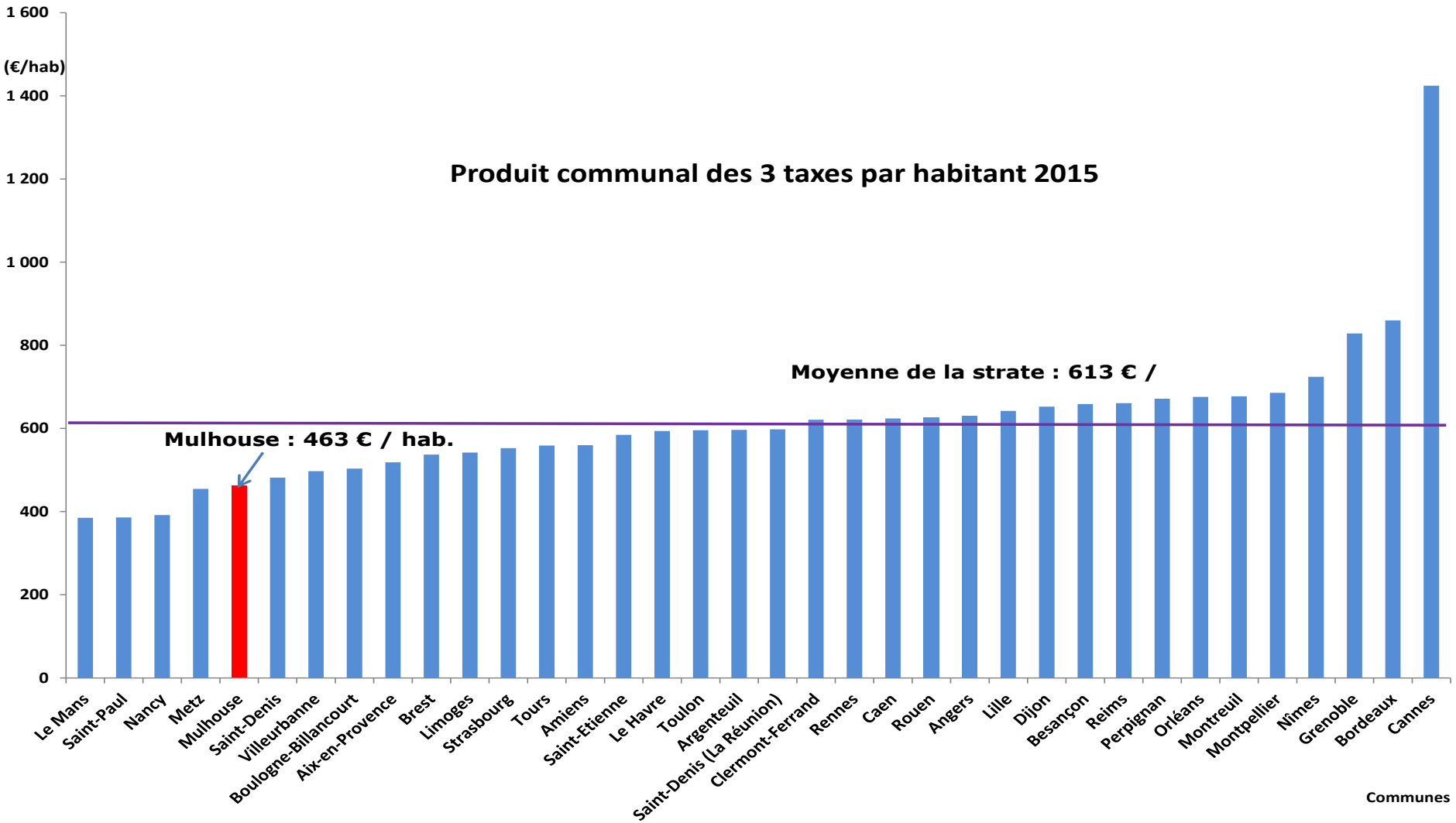

Depuis 2014 l'évolution des dotations de péréquation ne permet plus de compenser la baisse de la DGF mais entraine un manque à gagner de 7,5 M€ en 2017

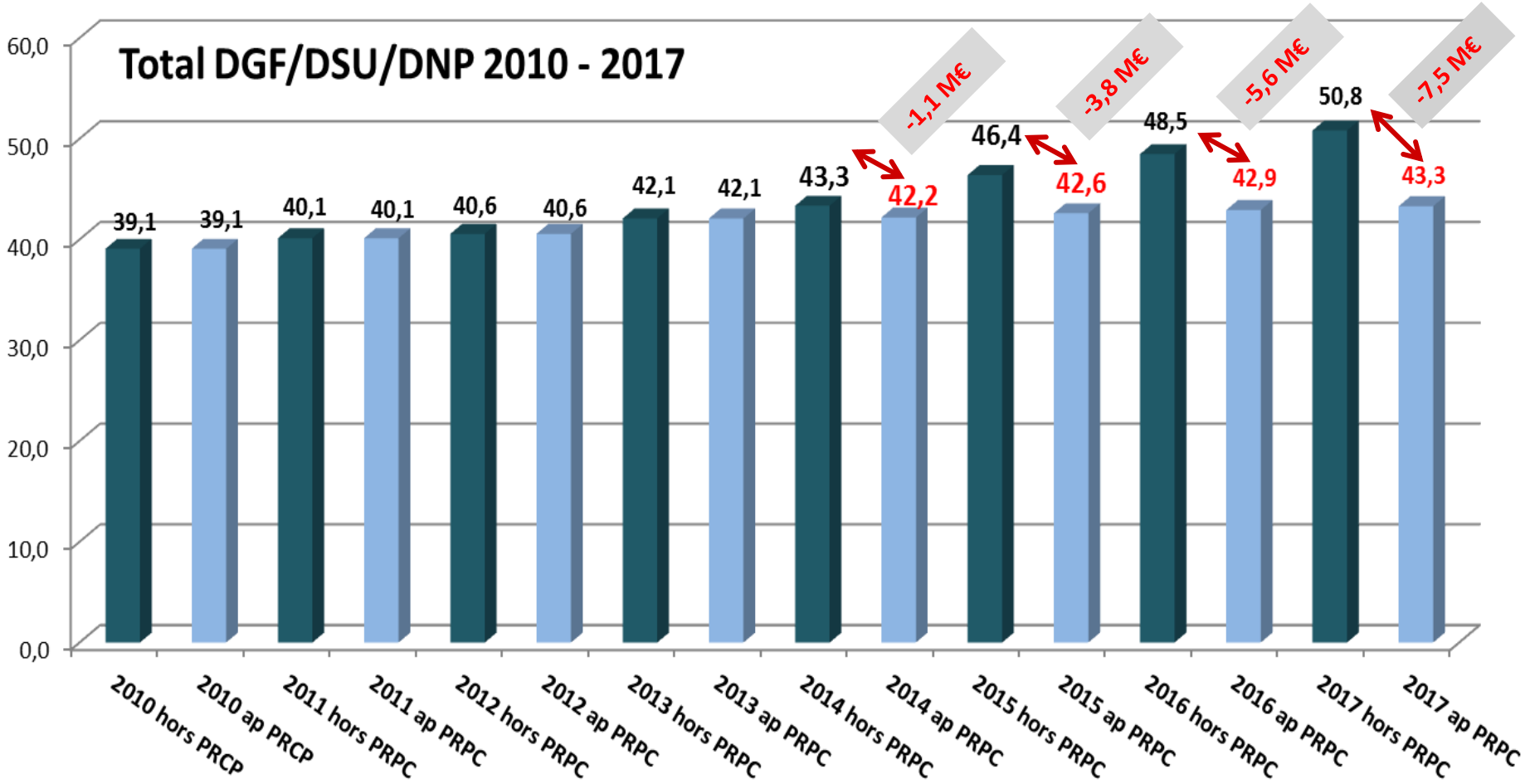

PRCP = Prélèvement au titre du Redressement des Comptes Publics

3. Avec une hausse de la dette en fin 2017, mais toujours en lien avec notre capacité de remboursement

- Le recours à l'emprunt ressort cette année à 32 M€ ce qui porte l'encours à 227,8 M€ à la fin de l'exercice 2017, contre 216,6 M€ à fin 2016 (soit une évolution de +5,2%)

- L'encours de la dette devrait donc être contenu malgré l'important volume d'investissements réalisés encore cette année (nouveau conservatoire, voie sud, programme de rénovation des écoles…)

- Les emprunts réalisés en 2017 devraient se limiter aux lignes suivantes :

SOCIETE GENERALE	Prêt à phases (0.6 % fixe pendant 5 ans, puis EUR 3 mois+0,55% pendant 10 ans) de 5 M€
BANQUE POSTALE	Prêt à phases (0,61% fixe pendant 5 ans, puis EUR 3 mois +0,65% pendant 10 ans) de 10 M€
CAISSE D'EPARGNE	Prêt à taux fixe à 1.29 % sur 15 ans de 2 M€
CREDIT AGRICOLE	Prêt à taux fixe bi-phases (0,82% pendant 5 ans puis 1,36% sur 10 ans) de 10 M€
SOCIETE GENERALE	Prêt à taux fixe à 1.28 % de 5 M€ sur 15 ans

- Le taux moyen de la dette devrait passer de 2,68% au 31/12/2016 à 2,46% au 31/12/2017 (taux équivalent à la strate).

- Cette ↘ s'explique, essentiellement, par la mise en place à d'excellentes conditions des emprunts réalisés cette année (taux moyen 0,83%) et un environnement de taux d'intérêt toujours très favorable, avec des taux de marché négatifs depuis début 2017.

- A fin 2017, la dette sera très majoritairement exposée sur le taux fixe, avec 76,1% de taux fixe, 21,4% de taux variable et 2,5% de produits structurés.

- Avec 97,5% de produits non structurés, la Ville de Mulhouse se situe au-dessus de la moyenne des collectivités de la strate (96,0%).

- Au 31/12/2017, l'encours des prêts structurés ne représentera plus que 2,50%, contre 3,08% au 31/12/2016

Matrice des risques Charte de bonne conduite au 31/12/2017

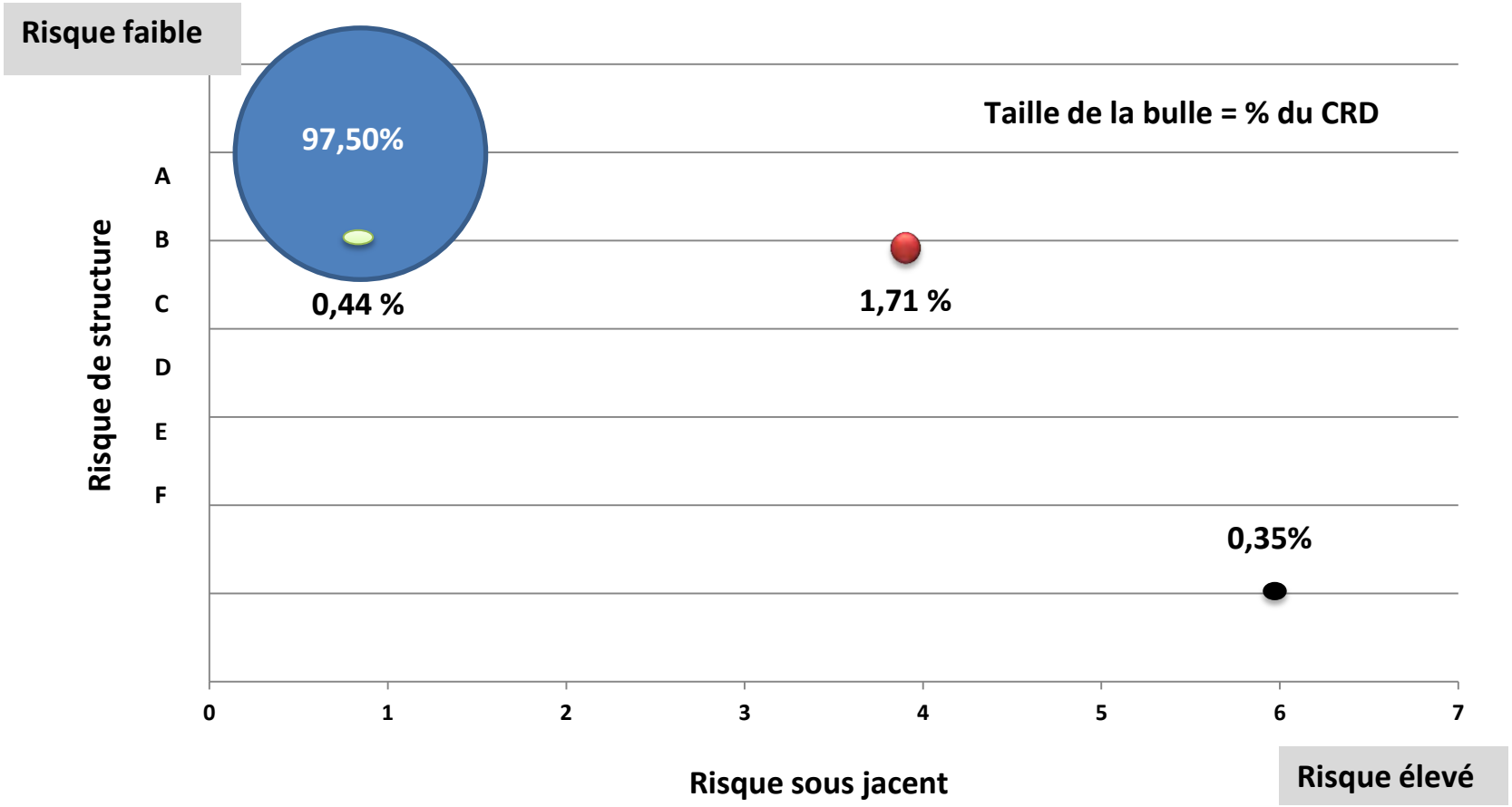

4. Avec des dépenses de personnel particulièrement optimisées

- **L'évolution des charges de personnel depuis 2009 est contenue à un taux de croissance moyen très faible de +1,5% par an traduisant une parfaite maîtrise de ce poste**

En M€	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017 anticipé	CA 2018 prév
Charges de personnel services municipaux	58.99	59.70	60.13	60.74	61.85	64.26	64.95	65.86	67.47	68.49
Vacations portées par autres services que RH	0.60	0.53	0.56	0.64	0.68	0.87	0.99	1.00	1.00	1.02
Charges de personnel services mutualisés	11.39	10.61	10.74	10.69	10.60	10.56	10.36	10.38	11.44	11.61
Retraitement chgmt de comptab participations mutuelles						*-0.86*	*-0.85*	*-0.90*	*-0.90*	*-0.91*
Total à périmètre constant	**70.98**	**70.84**	**71.43**	**72.07**	**73.13**	**74.83**	**75.45**	**76.34**	**79.01**	**80.20**
Evolution	*-0.2%*	*0.8%*	*0.9%*	*1.5%*	*2.3%*	*0.8%*	*1.2%*	*3.5%*	*1.5%*

- **Les évolutions enregistrées sur les dernières années au niveau national pour l'ensemble des collectivités sont les suivantes :**

En %	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Evolution des charges de personnel pour les communes au plan national	3.3%	3.2%	4.1%	1.9%	0.9%

Source: DGFIP, comptes de gestion, calculs DGCL.

- **La structure de la masse salariale se présente de la manière suivante :**

STRUCTURE CHARGES DE PERSONNEL			
	Dépenses 2015	**Dépenses 2016**	**Evolution**
Traitements indiciaires	48 181 448	48 469 412	0,60%
NBI	896 074	956 837	6,78%
Régimes indemnitaires	5 717 545	5 962 744	4,29%
Participation aux mutuelles (santé + prévoyance)	850 676	999 639	17,51%
Heures supplémentaires	1 450 797	1 361 519	-6,15%
Vacations (emplois aidés compris)	3 518 280	3 330 262	-5,34%
Astreintes	206 947	242 609	17,23%
Autres éléments de rémunération (SFT, Indemnité de Résidence…)	1 192 256	1 409 085	18,19%
Pensions régime local	1 890 502	1 796 269	-4,98%
Autres charges de personnel (hors paie)	1 045 269	1 334 201	27,64%
CA	**64 949 794**	**65 862 577**	**1,41%**

- **Pour l'exercice 2016 les avantages en nature octroyés par la collectivité sont les suivants :**

Logements	Véhicules	PDE	TOTAL
117 299	1 697	35 704	154 700

Ces avantages concernent essentiellement (99%) les logements de fonction et le PDE (Plan de Déplacement d'Entreprise)

- **Les effectifs sont en recul depuis 2013**

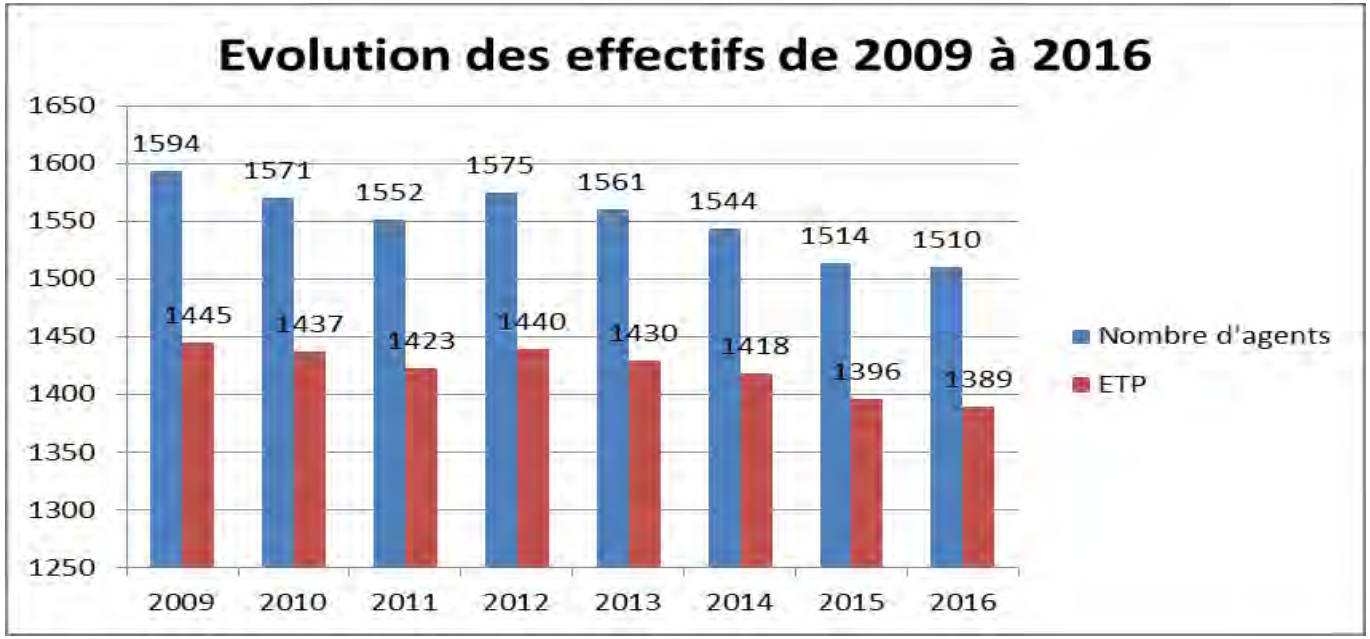

- **Entre 2009 et 2016, les effectifs ont ↘ en moyenne de -0,76% par an. Après une ↘ importante en 2015 de l'ordre de -1,9%, la diminution se ralentit à -0,3% en 2016**
- **Sur l'ensemble de la période, cela représente 84 agents, soit 56 ETP. En 2016 les effectifs diminuent de 7 ETP : la proportion des agents à temps complet a baissé au profit d'agents à temps non-complet et temps partiel.**
- **A noter qu'à travers la mutualisation, 436 agents de m2A font l'objet d'une refacturation auprès de la Ville de Mulhouse, à hauteur de 51,72% de leur masse salariale**

Durée effective de travail de l'année 2016

- **Depuis le 1er janvier 2015, dans le cadre d'un accord avec les organisations syndicales, la Ville de Mulhouse applique l'horaire de travail légal, par une augmentation de 42 heures du nombre annuel d'heures travaillées**

Répartition par catégories

Catégories	2014	2015	2016	Prév. 2017	Prév. 2018
A	205	206	214	213	215
B	213	212	216	212	213
C	1126	1096	1080	1079	1087
Total	1544	1514	1510	1504	1515

- **La prévision d'évolution des effectifs en 2018 met en exergue une stagnation du nombre d'agents hors-modification du périmètre des services et prestations rendus à l'usager**

5. Dans un environnement budgétaire défavorable en raison :

- **des mesures annoncées dans le cadre de la loi de finances 2018 par rapport :**
  - **à la baisse des dotations de 13 Mds€ à partir de 2018 dans le cadre d'un encadrement des dépenses (+1,2%/an max) et de la capacité de désendettement (< à 12 années max)**
  - **à une moindre évolution de la DSU (+90M€ au lieu de +180 M€/an ces 3 dernières années)**
  - **à l'incertitude quant à la compensation de l'exonération de TH pour 80% des ménages**

- **de la mesure gouvernementale relative à la mise en œuvre d'une indemnité exceptionnelle à destination des agents pour compenser la hausse de la CSG pour un coût de 500 K€ en 2018**

- **de la dépénalisation du stationnement**

- **et de la poursuite de la mise en œuvre de la PPCR** (modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations)

En M€	2014	2015	2016	2017	2018
Contribution - effort 2014	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Contribution - effort 2015		2,8	2,8	2,8	2,8
Contribution - effort 2016			2,8	2,8	2,8
Contribution - effort 2017				1,5	1,5
Contribution dans le cadre du plan d'économie de 13 Mds € à partir de 2019					0,0
Contribution effort annuel cumulé	**1,1**	**3,9**	**6,6**	**8,1**	**8,1**
Contribution totale cumulée	***1,1***	***5,0***	***11,6***	***19,7***	***27,8***

- **La participation des collectivités au plan d'économie de 13 Mds€ ne sera mise en œuvre qu'à compter de 2019 sur un périmètre de 319 collectivités**
- **En l'absence de précisions, si cette nouvelle contribution devait être répartie selon les mêmes modalités que l'actuelle, elle se traduirait par une baisse de la DGF de -2,1 M€ par an, soit -10,5 M€ sur 5 ans**
- **Malgré la « pause » envisagée pour 2018, pour Mulhouse, la perte annuelle de ressources atteint déjà 8,1 M€ en 2018**

- **L'évolution des dotations de péréquation (DSU et DNP) ne compense pas l'impact de la baisse de la DGF, la perte s'élève à 8,4 M€ *en 2018***

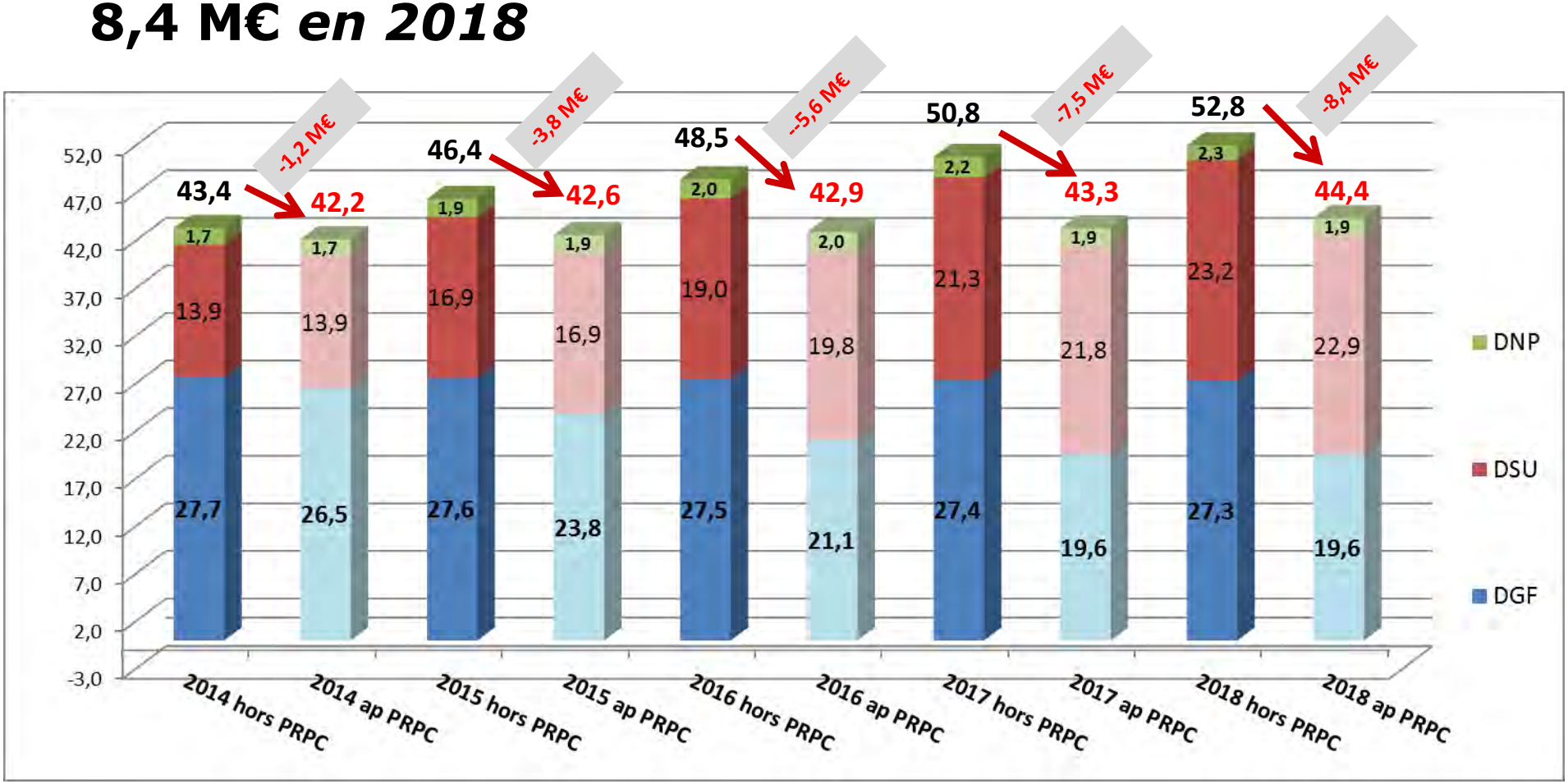

PRCP = Prélèvement au titre du Redressement des Comptes Publics

Les autres mesures qui vont impacter la situation financière de la Ville

- **Concernant la dotation de solidarité urbaine (DSU = 21,8 M€ en 2017) : en 2017 la DSU a été réformée (poids des différents critères dans le calcul de l'indice synthétique de ressources et charges, réduction du nombre d'éligibles de 751 à 676, et répartition de la croissance d'enveloppe entre tous les éligibles et non plus seulement les 250 premières communes - « DSU-cible »)**

  Il en est résulté pour la Ville : une dégradation de rang (passage du rang 64 au rang 73), et une moindre dynamique de dotation, due pour l'essentiel à la disparition du dispositif de DSU-cible

  En outre, la loi de finances pour 2018 prévoit une hausse de 90 M€ alors que l'évolution était de 180 M€ par an au cours des 3 dernières années. Pour Mulhouse cela représente un manque à gagner de l'ordre de 1 M€ en 2018

Les autres mesures qui vont impacter la situation financière de la Ville

- **Concernant la dotation nationale de péréquation (DNP = 1,9 M€ en 2017) : l'hypothèse prise est celle d'une stabilité de la dotation en 2018 (l'enveloppe nationale de DNP n'étant plus revalorisée depuis 2015)**

- **Le projet du gouvernement relatif à la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages sera étalé entre 2018 et 2020.**

  ↳ **A ce stade nous ne disposons pas de toutes les précisions quant aux mécanismes de compensation envisagés pour les collectivités bénéficiaires. Il s'agit d'une ressource majeure pour notre budget qui s'élève à 25,3 M€ soit 16% de nos recettes réelles de fonctionnement**

- **Au 1er janvier 2018, la Ville doit mettre en place la dépénalisation du stationnement en application de la loi Maptam (1) du 27 janvier 2014. Ce dispositif vient se substituer au système de timbre amende actuellement en place sous la responsabilité de l'Etat**

(1) Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

Les autres mesures qui vont impacter la situation financière de la Ville

- Ce transfert de compétence va obliger la collectivité à mettre en place les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce nouveau dispositif appelé FPS (forfait de post-stationnement), à son contrôle et à son recouvrement
- Le dispositif actuel générait pour la ville une ressource de l'ordre de 1,3 M€ via une dotation d'Etat perçue en recette d'investissement

- **La mise en œuvre de l'accord PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) pèsera encore sur l'évolution de la masse salariale en 2018**
  - Depuis 2016 le gouvernement a décidé d'appliquer les mesures prévues par l'accord relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations des fonctionnaires. Pour l'essentiel cet accord repose sur :
    - la restructuration et revalorisation dès 2016 pour les catégories B et 2017 pour les catégories C et A
    - la garantie de déroulement de carrière sur au moins 2 grades
    - un transfert d'une partie du RI sur le traitement indiciaire
    - une refonte des grilles indiciaires
    - Etc…
  - Ces mesures pèsent sur le budget de la Ville à hauteur de 1,12 M€ de façon progressive entre 2017 et 2020

Les autres mesures susceptibles d'impacter la situation financière de la Ville

- **Situation concernant le FPIC**

- **Concernant le FPIC dont m2A a été bénéficiaire pour la première fois en 2016 pour un montant de 6,9 M€ dont 1,9 M€ au bénéfice de la Ville**
- **En 2017 m2A n'est plus bénéficiaire du FPIC, elle devient en revanche contributrice à hauteur de 0,94 M€ tout en percevant une garantie de sortie du montant perçu en 2016 à hauteur de 90% en 2018 et 50% en 2019**
- **Parce qu'elle fait partie des 250 premières communes éligibles à la DSU (ex-DSU cible), Mulhouse est exonérée du prélèvement FPIC (sa part de contribution étant reportée de droit sur la communauté)**
- **En matière de reversement, la Ville bénéficie de 1,7 M€ en 2017. En supposant le maintien d'une répartition de droit commun sur les exercices à venir, son produit pourrait diminuer à 1,4 M€ en 2018 puis 0,8 M€ en 2019, avant de disparaître en 2020 (fin du dispositif de garantie)**

Données en k€	2016	2017	2018	2019	2020
Prélèvement Mulhouse	0	0	0	0	0
Reversement Mulhouse	1 958	1 723	1 378	976	0
FPIC net Mulhouse	1 958	1 723	1 378	976	0

Une évolution toujours extrêmement faible des autres ressources majeures attendue pour 2018

- **En matière de fiscalité directe (taxes ménage) - 55,3 M€ et 35% des recettes - nous anticipons une évolution des bases des taxes foncières et d'habitation qui devrait se situer autour de 1,5 % intégrant une revalorisation forfaitaire de 1%**

- **Les autres ressources significatives devraient également enregistrer de faibles progressions en 2018 :**

Les reversements communautaires (20,8 M€ et 13,5% des recettes)	→	Stables en l'absence de nouveaux transferts de compétences vers l'Agglomération
Les droits de mutation (1 % de nos recettes et 1,85 M€ en 2017)	↗	Légère augmentation anticipée en 2018 de 1 à 1,5%
Les droits de stationnement (3,1 M€ et 2% des recettes)	→	Légère augmentation anticipée en 2017 de 1%
Les compensations fiscales liées aux exonérations et dégrèvements accordés par l'Etat (3,2 M€ en 2017 et 2,3 % des recettes)	↘	Baisse de l'ordre de - 6,1%

Les participations d'un certain nombre de partenaires institutionnels (DRAC, le Conseil Départemental, CAF,…) qui représentent 4 M€ en 2017 et environ 2,5 % de nos recettes	→	Nous anticipons une très légère progresion de l'ordre de 0,5% grâce à une bonne mobilisation de nos partenaires
Le fonds d'amorçage (rebaptisé fonds de soutien) qui vient financer la réforme des rythmes scolaires est reconduit forfaitairement jusqu'en 2020 pour un montant de 1,23 M€ par an (0,8 % des recettes)	→	• Toutefois ce fonds ne couvre pas l'intégralité du coût induit par la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires qui s'élève sur une année pleine à environ 2 M€ • Le coût net non financé pour la Ville ressort à environ 0,8 M€ par an
Les produits du domaine (loyers, redevances,…) pour 6,3 M€ et 4 % des recettes	→	Anticipée en évolution de 0,5%
Les produits issus de la tarification des services (11,9 M€ et 7,6 % des ressources)	→	Anticipée en évolution de 0,5%

6. A mi-mandat Tenir le cap et Concrétiser les engagements

Un cap politique clair, des engagements tenus

A. Mulhouse apaisée

B. Mulhouse attractive

C. Mulhouse smart et citoyenne

A. Mulhouse apaisée

Priorité à l'éducation

De meilleures conditions d'apprentissage pour nos élèves :

- Plan école : démarrage des travaux pour les écoles maternelles Porte du Miroir et Filozof école-relais Illberg, mise en œuvre de travaux pour accompagner la mesure gouvernementale de dédoublement des classes de CP dans les écoles REP+ (une 40aine de classes supplémentaires), mise en œuvre de la première phase des travaux de sûreté dans les écoles
- Poursuite du Plan numérique de l'Education avec comme objectif d'équiper l'intégralité des écoles élémentaires de classes mobiles
- Mise à l'étude d'un nouveau logiciel d'inscriptions pour améliorer le système, numériser les inscriptions et favoriser les échanges de données avec l'Education Nationale

Un environnement ouvert sur l'excellence, la culture et la citoyenneté :

- Poursuite et diversification des activités pendant les « temps éducatifs »
- Réussite Educative : poursuite des dispositifs (Adultes Relais, Trait d'Union, Espaces parents, Coup de Pouce, Petits Parleurs, Jouer à se concentrer …) et développement de nouvelles actions (accompagnement à la scolarité…)
- Mise en œuvre du projet DEMOS (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) avec la Philharmonie de Paris
- Poursuite de la CHAM à Cour de Lorraine et de l'orchestre à l'école. Liens renforcés avec le nouveau Conservatoire

A. Mulhouse apaisée

- **Priorité à la famille, à la jeunesse, à nos aînés**
  - Renouvellement de la prise en charge à 60% de l'abonnement transport des collégiens et lycéens (prévisionnel de 6 220 cartes vendues entre octobre 2017 et août 2018 contre 6 098 cartes entre octobre 2016 et août 2017)
  - Poursuite de la démarche de remodelage de la Carte Jeune engagée avec l'association 27ème Région pour mise en œuvre en 2018
  - Nouveaux temps forts et priorité donnée à l'engagement citoyen des jeunes (Mulhouse MasterClass : vacances scolaires et valorisation des talents mulhousiens lors du temps fort estival)
  - Chantiers jeunes : première expérience professionnelle pour les jeunes de 16/17 ans durant l'ensemble des congés scolaires (hors vacances de Noël)
  - Innovations pour la carte famille : des bons plans participatifs et des bons plans internationaux en collaboration avec la ville de Fribourg
  - Implication des aînés eux-mêmes dans la démarche « Ville Amie des aînés » grâce à la méthode de la coresponsabilité
  - Actions collectives de proximité pour augmenter l'accès et l'usage de la carte pass'temps dans les quartiers prioritaires
- **Des équipements structurels au service de tous**
  - Ouverture du nouveau Conservatoire doté d'un auditorium début 2018
  - Achèvement des travaux et ouverture du site SAFI LOFINK
  - Un nouveau bureau des services publics (avenue Briand)
  - Célébration des 150 ans du Théâtre de la Ville

A. Mulhouse apaisée

- **Priorité à la Sécurité des biens et des personnes**
  - Un nouveau bureau de Police rue Kienzler (mixte PM/PN)
  - Renforcement du réseau de vidéoprotection (objectif 240 caméras fin 2018)
  - Poursuite du plan d'action contre les incivilités avec notamment un nouveau dispositif de 8 agents de tranquillité publique dédiés
  - Renforcement du partenariat Ville/Justice : conventionnement de la transaction (et poursuite de la mise en œuvre du rappel à l'ordre)
  - Achèvement du plan « mise en sûreté » des écoles
  - Nouvelle localisation de la Maison de la Justice et du Droit, réalisée en partenariat avec la Justice et m2A
- **Priorité aux plus fragiles des Mulhousiens**
  - Mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé pour une meilleure insertion des personnes handicapées dans la Ville
  - Mise en œuvre d'un plan d'inclusion numérique avec points d'accès à Internet, accompagnement et médiation numérique pour garantir l'accès aux droits des plus pauvres et des plus âgés
  - Concrétisation du projet de relocalisation de la banque alimentaire, poursuite de la recherche d'un troisième site pour une épicerie solidaire
  - Déploiement de l'activité physique sur prescription médicale incluant la lutte contre la sédentarité
  - Travail en collaboration avec les Centres sociaux pour l'accompagnement et l'évaluation de leurs nouveaux contrats de projets 2017/2020

B. Mulhouse attractive

• Priorité à l'emploi local et au dynamisme commercial

Stimuler l'attractivité commerciale

- Charte de la commande publique étendue pour faciliter l'accès des entreprises locales
- Fin des programmes d'aménagement des rues (Rabbins, Meurthe, Bastion, …) et aménagement du parvis du Conservatoire et de la place Dreyfus
- Poursuite des interventions artistiques dans l'espace public
- Lancement de la nouvelle formule de l'opération « Jeudi Oui » et ouverture de l'Office du Commerce et de l'Artisanat pour optimiser le travail des organismes partenaires (CCI, CMA, associations de commerçants)

Consacrer le statut de Mulhouse comme cœur d'Agglomération

- Créer une dynamique économique autour d'un réseau des lieux d'innovation (KM0, Motoco, TUBA, le 48, Learning Center)
- Poursuite de l'aménagement de la ZAC Gare (nouvelles implantations secteur Est, démolition de la dalle du canal, engagement des travaux côté Ouest …) et démarrage de la restructuration côté Bd Wallach
- Développement d'un quartier numérique et innovant à la Fonderie (projets KM0, lofts, lauréat ANRU + …) et restructuration de l'offre de stationnement (projet de parking de 200 places angle Spoery/Fonderie sur foncier m2A)
- Mise en service de la voie Sud en mars 2018

B. Mulhouse attractive

- **Un projet urbain partagé au service de tous les Mulhousiens :**
  - Finalisation du PLU révisé après concertation avec les Mulhousiens avec la définition d'orientations d'aménagement sur les secteurs stratégiques : centre ville (îlot Zahn …), quartiers prioritaires de la politique de la Ville : Drouot, Coteaux, Fonderie, sites de la prison, Lavoisier, de DMC, espaces d'activités
  - Négociation avec l'ANRU pour accélérer le programme de rénovation urbaine, en particulier dans le quartier des Coteaux; Fonderie, Drouot
- **Une Ville Nature engagée dans la transition énergétique**
  - Premiers aménagements de Mulhouse Diagonales:
    - sur les 5 sites prioritaires du budget participatif (plaine de l'Ill, Bourtzwiller Maitrise d'ouvrage 12/14 – 1ères réalisations en 2019, quai d'Isly, rue de la navigation, site ex-PUPA) sur la base de projets proposés par les habitants
    - Un espace de nature sur le site des anciens jardins familiaux de Mertzau
    - Premiers travaux pour la réouverture du Steinbaechlein
  - Nouvelle dynamique autour du Plan Vélo : Laennec Mangeney, axe Gare – Porte Jeune,…
  - Poursuite de la mise en œuvre du programme « Zéro phyto »
  - Amélioration du tri sélectif au marché du canal couvert
  - Efficacité énergétique : AMO Eclairage Public en cours avec rendu fin 2017 pour plan stratégique
  - Aménagement des jardins Neppert : en cours
  - Finalisation du traitement préventif aux ultras violets pour la distribution de l'eau potable

C. Mulhouse smart et citoyenne

- **Mulhouse Ville numérique**
  - Projet KM0 : Cité numérique, bâtiment totem de la French Tech Alsace labelisée « Manufacturing/IoT»
  - Poursuite de la dématérialisation efficiente des services offerts par la collectivité avec création d'un compte citoyen
  - Création d'une plateforme de données publiques et privées à destination des porteurs de projets (start ups, entreprises, étudiants, associations, chercheurs, citoyens,…) pour créer de nouveaux services urbains
  - Création d'un Booster destiné à incuber des projets de création d'entreprises numériques
  - Développement et mise en service de e-service via la plateforme de services en lignes
  - Et pour mémoire :
  - *Poursuite du Plan numérique de l'Education avec comme objectif d'équiper l'intégralité des écoles élémentaires de classes mobiles*
  - *Mise en œuvre d'un plan d'inclusion numérique avec points d'accès à Internet, accompagnement et médiation numérique pour garantir l'accès aux droits des plus pauvres et des plus âgés*

C. Mulhouse smart et citoyenne

- **Mulhouse City Lab**
  - Création d'un laboratoire d'expérimentation autour des nouveaux services urbains sur le modèle du Tuba Lyonnais (entreprises, start ups, académiques, population et collectivité)
  - WifiLib : extension du nombre de bornes
  - Mise en place d'un labo d'innovation interne dans le cadre du programme « La transfo » accompagné par la 27ème Région
  - Expérimentation d'une application intégratrice de données issues des compteurs intelligents (eau, électricité, gaz) pour faciliter l'information du citoyen
  - Expérimentations liées à la voirie : radars, capteurs, caméra de stationnement pour une gestion en temps réel, compteurs piétons, cycles et VL
    - Affichage digital DECAUX (15 unités) sera installé fin 2017 / début 2018
    - Expérimentation sur voie Sud : caméra, radars, capteurs pollution et bruit, … - mars 2018 Compteurs piétons : expérimentation à venir sur secteur Place Réunion
    - Compteurs cycles : 13 Bd Stoessel (avec affichage) + rue Tanneurs (avec alerte contresens cycles)

C. Mulhouse smart et citoyenne

- **Mulhouse Ville Créative**
  - Economie créative à DMC: mise en œuvre de nouveaux projets en lien avec IBA Basel (projet de création d'un mur d'escalade de 25 m porté par une entreprise)
  - Ouverture du Cluster des Musiques actuelles
  - Recrutement du chef d'orchestre de renommée internationale Jacques Lacombe à la tête de l'Orchestre symphonique de Mulhouse à partir de septembre 2018
  - Mise en œuvre d'une démarche Muséomix pour développer l'attractivité des musées
  - Mise en valeur de la Ville par un nouvel éclairage urbain

- **Mulhouse c'est vous : Ville citoyenne**
  - Implication des habitants dans le projet de diagonale verte : analyse des usages et premières réalisations co-définies
  - Refonte de la plateforme « Mulhouse C Vous » pour la rendre plus interactive et plus agile
  - Développement des pratiques nouvelles pour l'amélioration des politiques publiques (co-responsabilité, théâtre législatif, groupes d'expertise d'usage, …)

C. Mulhouse smart et citoyenne

- Mise en œuvre des projets de deuxième année de mandat des 3 instances citoyennes Jeunesse (CME, CDA, CDJ)
- Poursuite de la tournée des Cafés citoyens par le Conseil de Jeunes de octobre 2017 à juin 2018
- Création d'un nouveau centre socioculturel en régie personnalisée dans le quartier Drouot (démarche de co-construction avec les acteurs locaux et les habitants) permettant aux citoyens un accès à un équipement social dans chaque quartier mulhousien

7. Les orientations budgétaires :

La poursuite des baisses de dotations de l'Etat et les incertitudes qui pèsent sur nos ressources fiscales nous oblige à aborder la préparation du budget 2018 avec une extrême rigueur

La maîtrise parfaite de nos dépenses de fonctionnement demeure un enjeu essentiel

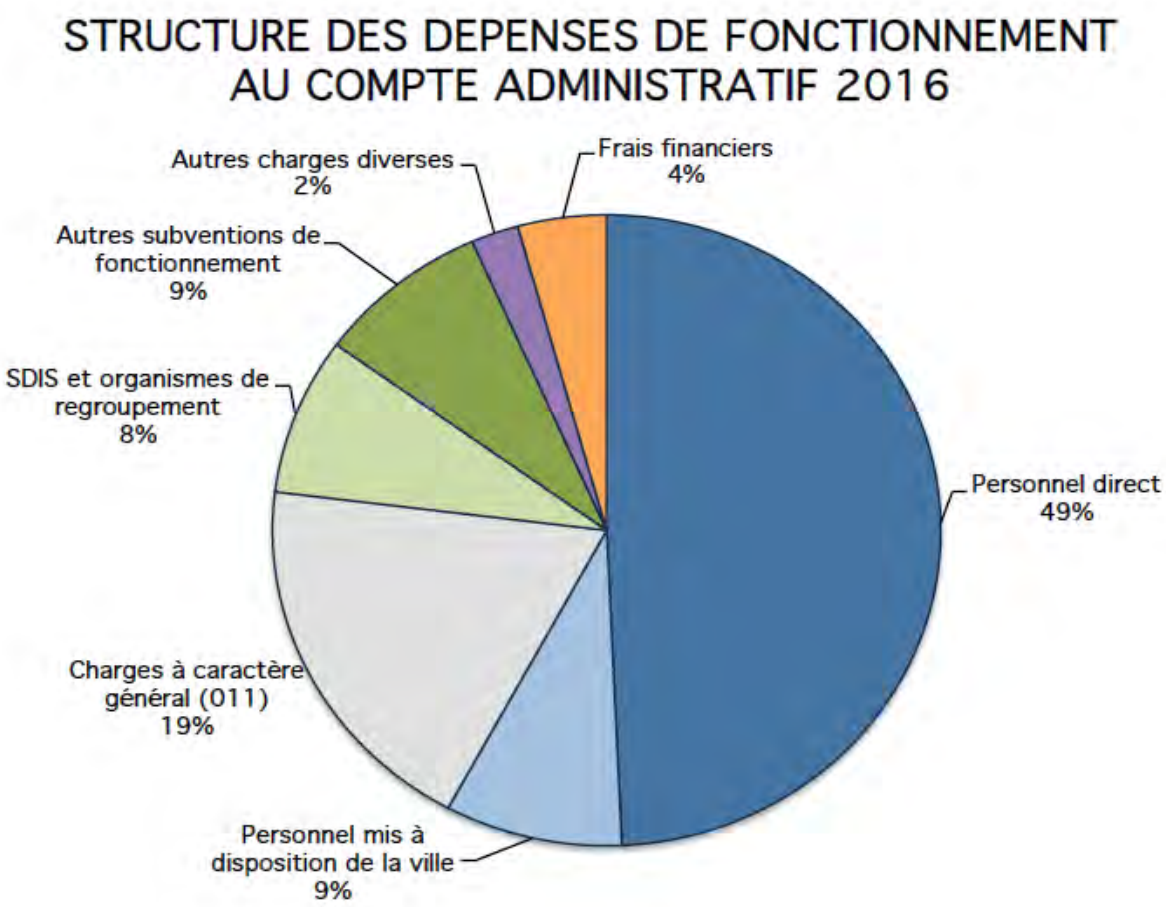

- **Ces efforts garantiront un autofinancement calibré de façon à financer les investissements sans compromettre les équilibres et ratios budgétaires et financiers**

Les moyens des services, en baisse de -5% en 2015 et stables en 2016 et 2017, sont anticipés à +1% pour tenir compte de la mise en œuvre de la dépénalisation du stationnement et de l'ouverture du nouveau conservatoire

Ce poste majeur de nos charges demeure exposé à des facteurs exogènes incontournables (coût des matières premières, indexation des marchés publics, mises aux normes). Malgré cette rigidité, des économies sont rendues possibles grâce à l'effet combiné :

- ➔du budget global par pôle qui facilite les redéploiements et la maîtrise des dépenses et des recettes par activité
- ➔de l'évolution modérée des prix de l'énergie et des matières premières
- ➔d'importants efforts de modération des dépenses à travers la remise en cause de certaines manifestations ou prestations externes et renégociations de contrats

Les charges de personnel ne devraient progresser que de l'ordre de +1,5% en amortissant l'impact des mesures du PPCR en 2018

- Du fait de son poids sur le budget communal (77,2 M€), la Ville se doit impérativement de poursuivre la maîtrise de sa masse salariale

- Grâce aux efforts entrepris depuis 2009, la progression de ce poste est contenue à un taux moyen de +1% par an

- Pour 2018, les décisions nationales relatives au protocole PPCR, l'effet « carrières » et diverses mesures locales entrainent une hausse mécanique de l'ordre de +2,5%

- Limiter cette progression à +1,5% suppose que dans le cadre du dialogue social continu mis en œuvre dans la collectivité soient définies les mesures susceptibles de répondre à certaines attentes des agents (Accompagnement de la mobilité, prévention des risques psycho-sociaux, adaptation des postes de travail,...)

Les charges de personnel ne devraient progresser que de l'ordre de +1,5% en amortissant l'impact des mesures du PPCR en 2018

- Tout en conduisant un plan strict de maîtrise des effectifs et de la masse salariale :
  - aucun recrutement sauf extension de périmètre (nouveau conservatoire), nécessité de service et remplacement partiel des agents quittant la collectivité, avec pour objectif premier de maintenir nos niveaux de services
  - depuis le 1er janvier 2016, la collectivité a vu le temps de travail augmenter de 42 heures par an et par agent,
  - la mise en œuvre de cette augmentation a été déclinée sur l'ensemble des pôles et des secteurs d'activité dans un souci d'efficacité du service public

Les partenaires extérieurs du monde associatif et clubs sportifs contribueront également aux efforts de gestion à travers un gel de leur dotation 2018 qui succède à la baisse de -2.5% à 5% en 2015 et au gel déjà opéré en 2016 et 2017

- Les contributions ou subventions aux partenaires associatifs seront maintenues en 2018

- Les participations aux organismes de regroupement ou assimilés (SDIS, Haute Ecole des Arts du Rhin, Opéra du Rhin, Filature,...) seront également stabilisées en 2018 ou évolueront de l'ordre de l'inflation

Un effort d'investissement en adéquation avec la capacité d'autofinancement dégagée par la Ville

➔ **La Programmation Pluriannuelle des Investissements 2017 – 2022 sera en baisse par rapport à la période précédente sans remise en cause des investissements d'ores et déjà annoncés**

Types d'investissements	En M€
Investissements pluriannuels en APCP - Travaux d'aménagement et de construction majeurs	**164**
Investissements pluriannuels en fonds de concours - Participations aux travaux d'aménagement dans le cadre des concessions et subv. d'équipements aux partenaires	**27.8**
Investissements annuels en travaux de maintenance	**16**
Investissements annuels mobilier (véhicules, informatique, matériel, mobilier,…)	**10.1**
Investissements annuels en acquisitions foncières	**7.8**
Investissements annuels à caractère financier	**1.2**
Total PPI 2017 - 2022 (réalisations CA)	**226.9**

Un effort d'investissement en adéquation avec la capacité d'autofinancement dégagée par la Ville

➔ **Cette réduction du volume d'investissement à 30 M€ de réalisations annuelles se concrétisera sur la période 2019-2022 avec pour ambition de maintenir l'effort d'investissement qui constitue un levier du développement économique sur le territoire**

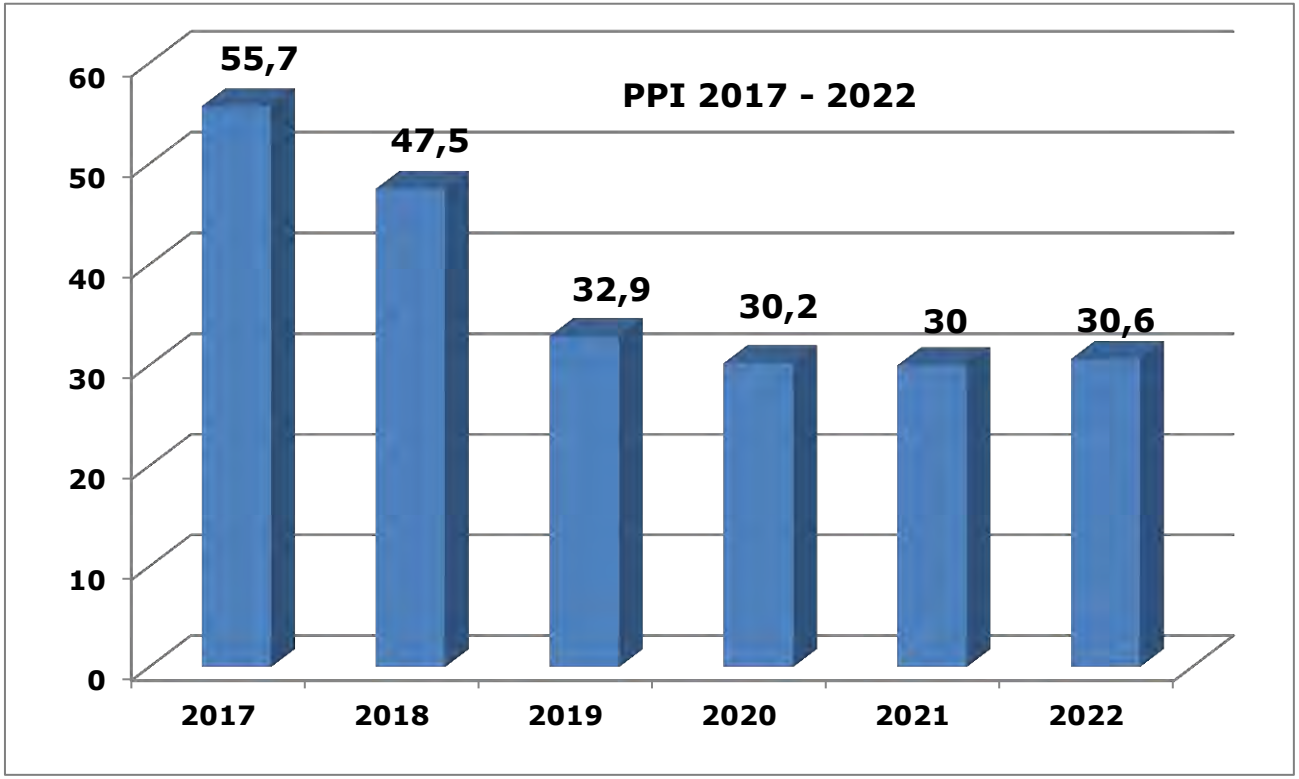

8. Conclusion

La construction budgétaire 2018 s'inscrit dans un contexte caractérisé par une extrême fragilité de nos principales ressources et par les réformes nationales qui viennent impacter nos dépenses de gestion. La préservation des fondamentaux budgétaires nous imposera la poursuite des efforts entrepris sur les dépenses de fonctionnement.

Compte tenu du niveau d'informations sur les réformes en cours, le scénario envisagé d'une stabilité de la fiscalité ne pourra se confirmer qu'à la lecture du projet de Loi de Finances définitif.